COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 septembre 2012

<u>Présents</u>: Bastide Claude, Brioudes Georges, Chapon Christian, Comte Marlène, Ferrand Michel, Jouve Lucien, Mathis Christine, Mistral jean François, NAAMAR Abdelaziz, Naamar Elisabeth, Nègre Marc, Pradourat Renée, Roux Michel, Vacher Jean Serge

Pouvoirs: Boudache Zina, Loï Alexandre, Naro Sylvie, Ordonno Jean Pierre, Penta Stéphanie, Peyric Marc, Ponsonnaille Françoise, Zapéra Eric

Absents:

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H, procède à l'appel et passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Inscription à l'ordre du jour de 2 délibérations supplémentaires :

- * Rapport 2011 sur l'Eau
- * Fixation du prix de cession des parcelles du lotissement la Plaine

Pas d'opposition.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2012 **Adopté à l'unanimité**

Délibération n°031/2012 : Convention Eclairage Public / SMDE 30

Réalisation par un cabinet d'un diagnostic Eclairage Public sur l'ensemble de nos points lumineux sur le territoire communal. Ces travaux de diagnostic, dont la maîtrise de l'ouvrage est assurée par le SMDE du Gard, nous coûteront 2 292.51€TTC hors subvention.

Adopté à l'unanimité

<u>Délibération n°032/2012</u>: Rapport d'Activité 2011 Communauté de Communes du Pays Grand Combien

Le rapport annuel de la communauté de communes du Pays Grand'Combien a été présenté par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité

<u>Délibération n°033/2012</u>:Cession Foncière parcelle AD 204 Habitarelle (partie non grevée d'une servitude de passage)

Cession de la parcelle AD 204 à l'Habitarelle, divisée en 2 lots de 555m² et 951m² respectifs. Cette parcelle est située en zone constructible. Le prix de vente proposé est de 50 000€.

Adopté à l'unanimité

<u>Délibération n°034/2012</u>: Cession Foncière parcelle AD 261 Habitarelle

Cession de la parcelle AD 261 à l'Habitarelle, pour une superficie de 317m². Cette parcelle est située en zone constructible. Le prix de vente proposé est de 10 000€. Adopté à l'unanimité

Délibération n°035/2012 : Acquisition Foncière parcelle AD 645 à Argentan / consorts CLAVEL

Achat de la parcelle AD 645 située à Argentan en bordure de voirie publique. Par la suite ce terrain sera aménagé en parking afin de permettre aux habitants de ce quartier de garer leurs véhicules.

Le prix proposé aux consorts Clavel est de 1000€

Les frais afférents à cette affaire seront à notre charge.

Adopté à l'unanimité

<u>Délibération n°036/2012 : A</u>cquisition Foncière parcelles sises à Aubenas et Serre de la Camp / annulation délibération 028/2012

Rappel de la délibération n°028/2012. Enumération des parcelles concernées : pour un total de 4ha 89a 87ca

Lieu dit Aubenas section A (zonage UNc)

Parcelle n°240	pour 18a 20ca soit	1820m ²
Parcelle n°261	pour 3a 17ca soit	$317m^2$
Parcelle n°263	pour 3a 78ca soit	$378m^2$
Parcelle n°1848	pour 64a 19ca soit	6456m ²
Parcelle n°1544	pour 2a 92ca soit	292m ²
Parcelle n°1546	pour 6a 01ca soit	601m^2

Lieu dit Serre de la Camp section B (zonage ND)

Parcelle n°17	pour 57a 00ca	soit	5700m ²
Parcelle II 17	pour 37a ooca	SOIL	3/00111

Parcelle n°18 pour 1ha 54a 80ca soit1 5480m² Parcelle n°21 pour 1ha 79a 80ca soit 17980m²

Après plusieurs entrevues et un nouveau projet de promesse de vente la SAFER nous propose d'acquérir ces parcelles boisées aux lieux précités et ce pour une valeur totale de 100 000.00€. Les frais sont à la charge du vendeur.

Adopté à l'unanimité

<u>Délibération n°037/2012</u>: Décision Modificative au Chapitre 67

Les crédits votés au chapitre 67 (compte 6713 « annulation de titres ») s'avèrent insuffisants. Il convient donc de prévoir une augmentation de cette ligne budgétaire pour un montant de 20 635.12€. Ce besoin sera couvert par les ressources des chapitres 013 et 75 pour un montant total de 20 635.12€ Adopté à l'unanimité

Délibération n°038/2012 Plan Communal de Sauvegarde (PCS) demande de subventions

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que la Commune est dans l'obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde. Il précise également que pour mener à bien la constitution du PCS, il est nécessaire d'avoir recours à la mise en œuvre de prestations intellectuelles pour réaliser chacune des parties le constituant :

- * l'état des lieux et le diagnostic du risque,
- * la définition des objectifs et des priorités,
- * l'annuaire de crise,
- * la définition de la cellule Municipale de crise,
- * la définition du déclenchement d'alerte,
- * la définition des missions et des actions de chaque acteur,
- * la gestion de l'après crise,
- * le numéro de crise.
- * l'information et la sensibilisation du Public,
- * les annexes.
- * le retour d'expérience.

Plusieurs bureaux d'étude ont été sollicités. L'ensemble de ces prestations intellectuelles concernant l'établissement d'un PCS ont été estimées à 7315.00€ HT par le bureau d'étude le moins disant. Il convient de solliciter dès à présent les aides financières auprès de l'Europe, dans le cadre du FEDER, de l'Etat (ministère de l'Ecologie), ainsi que le Conseil Général du Gard.

Adopté à l'unanimité

<u>Délibération n°039/2012</u>: Avis concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Laval-Pradel

Le maire expose le projet de PLU de la commune de Laval-Pradel approuvé par leur conseil municipal en date du 28 juin dernier.

Après avoir examiné les documents et déduits que leurs orientations générales d'aménagements sont identiques aux nôtres, un avis favorable est émis.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°040/2012 : Modification du tableau des effectifs

Afin de ne pas conserver un poste vacant, pour lequel nous ne souhaitons pas faire d'appel à candidature, il convient d'harmoniser nos effectifs avec le tableau des effectifs et de prévoir la suppression d'un poste d'adjoint Technique Territorial de 2ème classe.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°041/2012 :Objet : Rapport 2011 sur l'Eau

Le Maire présente le rapport sur l'eau 2011, aucune remarque n'est faite.

Adopté à l'unanimité

<u>Délibération n°042/2012</u>:: Fixation du prix de cession des terrains du Lotissement de La Plaine

Cette délibération annule et remplace la délibération n°022/2012

Après consultation des services des Domaines, notre prix de vente prévu lors de la délibération du 23 mars 2012 est conforté. Après viabilisation, les terrains seront donc vendus à raison de 100.00€ le m². Il y aura 5 lots à céder d'environ 660m² chacun.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses: NEANT

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21H.

Ce compte rendu sera soumis, pour approbation, à l'assemblée délibérante lors du prochain Conseil Municipal.

Fait à Les Salles du Gardon le, 25 septembre 2012